



Liste des Mutualités intervenant dans le prix facturé pour le dépistage néonatal de la surdité (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Depuis janvier 2026, un montant maximal de 14,57 € peut vous être facturé pour le dépistage néonatal de la surdité de votre enfant, si vous avez accouché dans une maternité participant au programme.

Les mutualités reprises ci-dessous participent financièrement à ce montant.

- Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes
Concerne toutes les Mutualités Chrétiennes de Wallonie et de Bruxelles
Un remboursement de 14,57 € est octroyé sur base de la facture d'hospitalisation via Hospi Solidaire.
- Union Nationale des Mutualités Libérales
Ne concerne pas toutes les Mutualités Libérales
 - ✓ **Mutualité Libérale Hainaut-Namur**
Aucune intervention complémentaire pour le dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né.
 - ✓ **Mutualités Libérales MUTPLUS (Bruxelles Capitale, Brabant Wallon, Hainaut-Ouest)**
Aucune intervention complémentaire pour le dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né.
 - ✓ **La Mutualité Libérale Liège-Luxembourg**
La ML Liège-Luxembourg rembourse 15 € maximum dans les frais du dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né pratiqué dans une maternité participant au programme organisé par l'ONE.
L'intervention est accordée sur présentation de la facture d'hospitalisation mentionnant le dépistage.

➤ Union Nationale des Mutualités Libres

Ne concerne pas toutes les Mutualités Libres

✓ **Partenamut**

Un remboursement de 14,57 € est octroyé sur base de la facture de l'hôpital ou sur base du formulaire fourni par la mutualité et complété par le prestataire.

➤ Union Nationale des Mutualités Neutres

Ne concerne pas toutes les Mutualités Neutres

✓ **Mutalia**

Mutalia (Fédération Libre des Mutualité Neutres) offre une intervention intégrale en 2025 dans le coût du dépistage néonatal de la surdité du nourrisson réalisé à la maternité.

Conditions :

- Présenter la facture reprenant l'honoraire payé.
- Le nouveau-né doit être inscrit à charge du titulaire en assurance obligatoire et être en ordre d'assurance complémentaire.

➤ Union Nationale des Mutualités Socialistes

Ne concerne pas toutes les Mutualités Socialistes

✓ **Mutualités Socialistes Wallonnes**

Un remboursement de 14,57 € est octroyé sur base du reçu original de l'ORL ou de la facture originale de l'hôpital ou d'une attestation de non-intervention de l'assurance hospitalisation. L'intervention est octroyée lorsque le test est réalisé jusqu'à l'âge de 3 mois.

Pour toute autre situation, nous vous invitons à contacter votre mutualité afin de prendre connaissance des éventuelles modalités de remboursement.

